



PETRAR Prefecture

Briançonnais - Écrins - Guillestrois - Queyras
005-200052801-20210512-CS30CR-DE
Reçu le 18/05/2021
Publié le 18/05/2021

Par suite d'une convocation en date du 04 mai 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 12 mai 2021 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance :

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5 Voix			
Arnaud MURGIA	Excusé	Éric PEYTHIEU	Absent
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	Absent
Émilie DESMOULINS	Présente	Gabriel LEON	Excusé
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	Absent
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	Présente
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	Absent
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	Absent
Mathieu ANTOINE	Présent à partir de la délibération 018	Maxime BERARD	Absent
Hervé WADIER	Excusé	Valérie GARCIN EYMEOD	Absente
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	Excusé	Marie BAILLARD	Présente
Alice PRUD'HOMME	Présente	Patrick VIGNE	Absent

Étaient également présents, Madame Daphné KHALIFA, Directrice du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, Madame Emmanuelle RAVAUX, secrétaire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.

17h05, la séance est ouverte.

Le Président procède à l'appel des membres du conseil syndical.

Monsieur le Président prend acte du quorum, remercie les membres présents et excuse les membres qui n'ont pu être présents.

Validation du compte rendu de la séance du 12 mars 2021.

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 12 mars 2021 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote.

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil syndical du 12 mars 2021.

Le Président précise que le relevé de décision du bureau du 7 avril 2021 a été adressé à chacun des membres.



PETR Prefecture

00520005200120210512-CS30CR-DE

Reçu le 18/05/2021

Publié le 18/05/2021

Administration générale

Délibération n°2021.015 : Participation du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras à la consultation organisée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2022 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Précise que le(s) contrat(s) devra(ont) garantir tout ou partie des risques suivants :

- Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires) : Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

Précise que ce(s) contrat(s) devra(ont) également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1er janvier 2022 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

Décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras s'engage à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2021.016 : Adhésion au groupement de commande assurance Cyber Risques du Centre de Gestion des Hautes Alpes.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2022-2025 ;

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion des Hautes-Alpes coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dans l'éventualité où la phase de définition des besoins ait présenté l'intérêt pour la collectivité d'adhérer au groupement ;

Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Budget & finances

Délibération n°2021.017 : Décision modificative – Budget 2021.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, adopte le Budget supplémentaire M14 pour 2021 suivant :



PETRAR Prefecture

005-200052801-20210512-CS30CR-DE

Recu le 18/05/2021

Publié le 18/05/2021

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES	OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES
67	Charges exceptionnelles	27,96 €	
74	Dotations, subventions et participations		27,96 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		27,96 €	27,96 €
TOTAL		27,96 €	27,96 €

Accepte d'apporter au Budget primitif 2021 les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus ;

Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Arrivée de Mathieu ANTOINE

Projets & Programmes

Délibération n°2021.018 : POLITIQUES DE PAYS Contrat de Relance et de Transition Écologique : Demande de subvention Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire et de la mise en place d'un Volontariat Territorial en Administration.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide qu'une mission d'animation du Contrat de Relance et de Transition Écologique soit mise en place et portée par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Décide que le calendrier prévisionnel sera du 1er septembre 2021 au 31 mars 2023 mais que le début pourra être modifié au vu de la date de décision d'attribution de subvention au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire ;

Décide de dédier des moyens de fonctionnement à cette mission, dont du personnel et des stagiaires ;

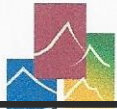
Approuve le plan de financement pour 18 mois comme suit :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges 1 Chargé de mission CDD 18 mois	62 000 €	FNADT	40 000 €
Charges à caractère général et fonctionnement (équipement informatique et de bureau, communication, affranchissement, téléphonie ...)	5 000 €	VTA	15 000 €
Frais de déplacement	2 000 €	Autofinancement	14 000 €
TOTAL	69 000 €	TOTAL	69 000 €

Sollicite le montant de 40 000 € de subvention au FNADT ainsi que la mise en place d'un VTA à hauteur de 15 000 € ;

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec cette mission.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0



PÉTR Prefecture

005-200052801-20210512-CS30CR-DE
Reçu le 18/05/2021
Publié le 18/05/2021

Délibération n°2021.019 : Contrat Régional d'Équilibre des Territoires 2 : Programmation 2020-2022
Clause de revoyure.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, décide de valider le tableau de la clause de revoyure du CRET 2 Grand Briançonnais ;

Autorise le Président à signer tous documents, convention et actes en lien avec décision.

POUR : 6 ABSTENTION : 3 CONTRE : 1

Contre : Mathieu ANTOINE

Abstention : Dominique MOULIN, Michel MOURONT, Alice PRUDHOMME

Dominique MOULIN explique son abstention par le fait qu'il n'a pas été prévenu par la région pour les suppressions de 600 000 euros de financement CRET initialement fléchés sur les projets de sa communauté de communes et qui ont été basculés sur un autre projet. Il attend une confirmation officielle que ces 600 000 euros seront bien alloués à la communauté de communes du Guillestrois Queyras via d'autres fonds comme dit par la Région.

Délibération n°2021.020 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Réponse à l'appel à projet AVELO2 « Développer le système vélo dans les territoires ».

Au vu de la réunion sur les missions du PÉTR qui a précédé le conseil syndical, cette délibération est retirée en accord avec les membres du conseil syndical.

POINTS DIVERS

Conseil de développement

Le Président fait l'historique du Conseil de développement et rappelle le courrier reçu du conseil du développement du 10 mars 2021 qui sollicite le PÉTR sur son avenir :

Garder l'association avec des moyens financiers pour le fonctionnement, à la charge des EPCI ou bien dissoudre l'association et intégrer le conseil de développement au PÉTR.

Les élus souhaitent que le PÉTR reprenne le conseil de développement en l'intégrant à la structure, en y dédiant un peu de temps de secrétariat/direction afin de mettre en place une nouvelle instance et la suivre. Marie BAILLARD élue référente sur la concertation citoyenne sera en charge de cette mission. Un courrier sera fait en ce sens au président de l'actuel Conseil de développement.

Il sera nécessaire de préciser une méthodologie afin que chaque EPCI (citoyen) puisse être représenté au sein de ce conseil de développement, il faudra également modifier les statuts.

Les membres du conseil syndical sont d'accord avec cette proposition.

Bilan PÉTR 2020

Le bilan du PÉTR 2020 sera envoyé à toutes les communes et EPCI la semaine prochaine. Il est également disponible sur le site internet du PÉTR : <https://paysgrandbrianconnais.fr/le-petr/son-fonctionnement/rapports-dactivite>



PETRAR Prefecture

005-200052801-20210512-CS30CR-DE

Reçu le 18/05/2021

Publié le 18/05/2021

Missions PETR

Suite à la réunion avec les EPCI (DGS et Président) et membres du bureau du PETR de cet après-midi, il a été décidé de recentrer les missions du PETR en partant des besoins des EPCI. Un mail a été envoyé aux 3 DGS afin que chacun fasse remonter les sujets sur lesquels chaque communauté de communes souhaiterait travailler à l'échelle du PETR.

Il est nécessaire de repartir des besoins des communautés de communes pour voir, au titre du bassin de vie, ce qui peut être fait.

La directrice se tient à disposition des DGS pour y travailler en amont de la réunion prévue le mardi 22 juin 2021 – 14h à Villard St Pancrace. Pendant laquelle seront mis en commun les retours des 3 EPCI.

Les élus du conseil syndical souhaitent être intégrés à ce temps de travail. Le Président y est favorable, ils seront donc tous invités. Un mail leur sera envoyé dès aujourd'hui.

Marie BAILLARD rappelle que dès la semaine prochaine commencent les webinaires du Club Climat.

Le prochain bureau aura lieu le 2 juin 2021 à 17 heures, le lieu sera à définir

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et remercie l'assemblée de leur présence.

Fin du conseil 18H30

Pierre LEROY
Président du PETR Briançonnais Écrins Guillestrois Queyras



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

AR Prefecture

005-200052801-20210512-CS30CR-DE
Reçu le 18/05/2021
Publié le 18/05/2021


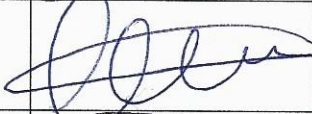

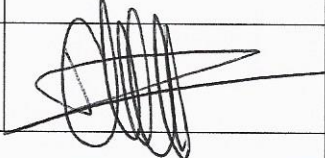
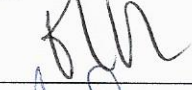


PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS
ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°30 du : 12 mai 2021

OBJET : FEUILLE D'EMARGEMENT

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Arnaud MURGIA		Éric PEYTHIEU	
Claudine CHRETIEN		Vincent FAUBERT	
Émilie DESMOULINS		Gabriel LEON	
Pierre LEROY		Emeric SALLE	
Jean-Marie REY		Marine MICHEL	
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Dominique MOULIN		Guillaume DEJY	
Michel MOURONT		Michel MOUTTE	
Mathieu ANTOINE		Maxime BERARD	
Hervé WADIER		Valérie GARCIN EYMEOD	
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS		Marie BAILLARD	
Alice PRUD'HOMME		Patrick VIGNE	

